

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 98-356 du 3 février 1998.

Monsieur Abdelmajid Abbès, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement des forêts au commissariat régional au développement agricole de Tataouine.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 98-357 du 3 février 1998.

Monsieur Habib Ben Salem, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef d'arrondissement sols au commissariat régional au développement agricole de Sousse.

En application des dispositions de l'article 20 du décret n° 89-832 du 29 juin 1989, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 98-358 du 3 février 1998.

Monsieur Belgacem Khamari, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole (El Alaâ) au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

Par décret n° 98-359 du 3 février 1998.

Monsieur Mongi Rouis, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole (Takelsa) au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

Par décret n° 98-360 du 3 février 1998.

Monsieur Ezzeddine Mseddi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole (El Amra) au commissariat régional au développement agricole de Sfax.

Par décret n° 98-361 du 3 février 1998.

Monsieur Mohamed Zantour, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole (M'saken) au commissariat régional au développement agricole de Sousse.

Par décret n° 98-362 du 3 février 1998.

Monsieur Mohamed Lamine M'nasri, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de l'exploitation des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Siliana.

Par décret n° 98-363 du 3 février 1998.

Monsieur Hatem Ben Sassi, médecin vétérinaire, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la production animale au commissariat régional au développement agricole de Béja.

Par décret n° 98-364 du 3 février 1998.

Monsieur Rachid Charfi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du développement associatif et de la promotion de la femme rurale à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement de l'agriculture et de la pêche dans les délégations de Djebéniana, d'El Amra et d'El Hencha du gouvernorat de Sfax.

Par décret n° 98-365 du 3 février 1998.

Monsieur Neji Boussaidi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement du génie rural au commissariat régional au développement agricole de Jendouba.

Par décret n° 98-366 du 3 février 1998.

Madame Mounira El Gharbi épouse Sahloul ingénieur des travaux, est chargée des fonctions de chef de service à l'arrondissement de la production végétale au commissariat régional au développement agricole de Sousse.

Par décret n° 98-367 du 3 février 1998.

Monsieur Mohamed Khamoussi Touiti, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de l'exploitation des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Zaghouan.

Par décret n° 98-368 du 3 février 1998.

Monsieur Ahmed Khalfalli, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement des études et des statistiques agricoles au commissariat régional au développement agricole de Gabès.

Par décret n° 98-369 du 3 février 1998.

Monsieur Jamel Ferchichi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service suivi-évaluation à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement agricole intégré du gouvernorat de Siliana.

Par décret n° 98-370 du 3 février 1998.

Monsieur Youssef Naili, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement forêts au commissariat régional au développement agricole de Bizerte.

Par décret n° 98-371 du 3 février 1998.

Monsieur Taieb Ben Abda, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement de l'exploitation des périmètres irrigués au commissariat régional au développement agricole de Siliana.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 3 février 1998, fixant les dates des sessions principales et de contrôle pour l'obtention du diplôme de fin d'études techniques agricoles, d'ouverture et de clôture des inscriptions ainsi que la désignation des centres d'examen et de correction.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 90-73 du 30 juillet 1990, portant création de l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles,

Vu le décret n° 91-66 du 7 janvier 1991, portant organisation administrative et financière de l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles,

Vu l'arrêté du 8 mars 1990, fixant les modalités d'attribution du diplôme de fin d'études techniques agricoles,

Arrête :

Article premier. - Les dates des sessions principales et de contrôle pour l'obtention du diplôme de fin d'études techniques agricoles pour les élèves de la sixième année des lycées agricoles sont fixées comme suit :

1) la session principale : les journées du 1, 2, 3 et 4 juin 1998,

2) la session de contrôle : les journées du 15 et 16 juin 1998.

Les épreuves écrites seront effectuées conformément au programme ci-après :

1 - La session principale :

Date	Matière	Horaire
Lundi 1er juin 1998	Production animale Arabe	de 9 h à 12 h de 15 h à 17 h
Mardi 2 juin 1998	Mathématiques Français	de 9 h à 12 h de 15 h à 17 h
Mercredi 3 juin 1998	Sciences physiques Economie rurale	de 9 h à 12 h de 15 h à 17 h
Jeudi 4 juin 1998	Production végétale	de 9 h à 12 h

2 - La session de contrôle:

Date	Matière	Horaire
Lundi 15 juin 1998	Production animale	de 9 h à 12 h
Mardi 16 juin 1998	Production végétale	de 9 h à 12 h

Art. 2 - L'inscription des élèves de la sixième année à l'examen écrit pour l'obtention du diplôme de fin d'études techniques agricoles s'ouvre à partir du 4 mai 1998 et se prolonge jusqu'au 16 mai 1998 à 13 h 30.

Art. 3. - Les centres d'examen sont fixés comme suit :

1 - La session principale :

Nom du centre	Elèves concernés
Lycée agricole de Bouchrik	Les élèves du lycée agricole de Bouchrik
Lycée agricole des jeunes filles de la Soukra	Les élèves du lycée agricole de jeunes filles de la Soukra
Lycée agricole de Tibar	Les élèves du lycée agricole de Tibar
Lycée agricole de Sidi Bouzid	Les élèves du lycée agricole de Sidi Bouzid

2 - La session de contrôle:

Nom du centre	Elèves concernés
Lycée agricole de Bouchrik	Les élèves des lycées agricoles de Bouchrik, de la Soukra, de Tibar et de Sidi Bouzid

Art. 4. - Le lycée agricole de Bouchrik est désigné comme centre de correction des épreuves écrites des deux sessions.

Tunis, le 3 février 1998.

Le Ministre de l'Agriculture
Sadok Rabah

Vu
Le Premier Ministre
Hamed Karoui